

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS**

9EME RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 8 JUIN 2009

VALTECH
Société Anonyme au Capital de 1 351 534,90 Euros
80 avenue Marceau
75008 Paris

DELOITTE & ASSOCIES

FIDREX

DELOITTE & ASSOCIES

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Versailles

FIDREX

Membre de Jeffreys Henry International
14, rue de la Pépinière
75008 PARIS

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS**

SOCIETE VALTECH

9EME RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 8 JUIN 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209, alinéa 4, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10% de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L.225-209, alinéa 4, du Code de commerce. Cette autorisation d'achat a été votée lors votre assemblée générale du 30 juin 2008 et a été donnée pour une période de 18 mois.

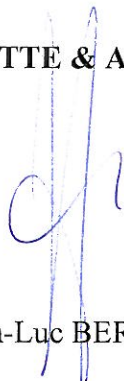
Votre Conseil vous demande de lui déléguer, pour une durée de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappeler que celle-ci ne peut être réalisée qu'en cas de non adoption par votre assemblée de la septième résolution de la présente assemblée, par votre société, de ses propres actions.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 19 mai 2009

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Luc BERREBI

FIDREX

Membre de Jeffreys Henry International



Albert BENSADON